

MAITRE D'OUVRAGE

Le Bonhomme

ENTREPRENEUR (cachet)

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E.) Lot unique

Objet de la consultation : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LUMINAIRES ET DE MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	
Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA), Passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 et du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. Passé en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux Marchés Publics.	
Maître d'ouvrage	Commune du Bonhomme 61, rue du 3ème Spahis Algérien 68 650 LE BONHOMME
Pouvoir Adjudicateur	Commune LE BONHOMME 61, rue du 3ème spahis algériens 68650 LE BONHOMME Tél. 03.89.47.51.03 Fax. 03.89.47.53.25 Email : mairie-du-bonhomme@orange.fr
Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'art 109 du CMP (nantissements, cessions de créances)	MAIRIE Service administratif Tél. 03.89.47.51.03 Fax. 03.89.47.53.25 Email : mairie-du-bonhomme@orange.fr
Comptable assignataire	Trésor Public 6 Allée Stoecklin, 68240 Kaysersberg Téléphone : 03 89 78 24 32
Imputation budgétaire	Compte d'investissement n° 21534
Maître d'oeuvre	VIALIS 10 rue des Bonnes-Gens BP 70187 68004 COLMAR Cedex Tél. : 03 89 24 60 88 Fax : 03 89 24 69 19 www.vialis.tm.fr
Mission SPS	Sans objet
Marché N° :	
Montant € H.T. :	
Notifié le :	

0. Préambule

Cet acte d'engagement :

- correspond à la solution de base avec ou sans option de la consultation ;
- correspond à une variante - préciser laquelle :
- correspond aux prestations supplémentaires ou alternatives suivantes :

1. Identification et engagement du candidat

	Contractant unique ou Mandataire cotraitant 1	Cotraitant 2	Cotraitant 3
Nom commercial			
Dénomination sociale			
Nom, prénom et qualité du signataire			
Adresse professionnelle			
Adresse siège social			
Tél			
Fax			
Email			
N° SIRET			
Activité de l'entreprise (pour code CPV)			

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre suivantes :

- CCAP
- CCTP
- Autres

Après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus dans le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le signataire, sur la base de son offre,

- agissant pour son propre compte ;
- agissant pour le compte de la société _____ ;
- agissant pour le compte de la personne publique candidate _____ ;
- agissant en tant que mandataire
 - du groupement solidaire
 - du groupement conjoint ;

s'engage sans réserve à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations du marché visées dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne le lie que si son acceptation lui est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

2. Offre

L'évaluation de l'ensemble des prestations, telle qu'elle résulte du Devis Descriptif Quantitatif et Estimatif, est de :

2.1. Montant pour la tranche 1 :

Montant HT : (en chiffres et en lettres)	
Taux de la TVA :	
Montant TTC : (en chiffres et en lettres)	

2.2. Montant pour la tranche 2 :

Montant HT : (en chiffres et en lettres)	
Taux de la TVA :	
Montant TTC : (en chiffres et en lettres)	

2.3. Montant pour la tranche 3 :

Montant HT : (en chiffres et en lettres)	
Taux de la TVA :	
Montant TTC : (en chiffres et en lettres)	

2.4. Montant pour la tranche 4:

Montant HT : (en chiffres et en lettres)	
Taux de la TVA :	
Montant TTC : (en chiffres et en lettres)	

2.4. Montant TOTAL DU MARCHE:

Montant HT : (en chiffres et en lettres)	
Taux de la TVA :	
Montant TTC : (en chiffres et en lettres)	

En cas de groupement conjoint, répartition des prestations :

	Désignation des membres du groupement conjoint	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
Tranche 1			
Tranche 2			
Tranche 3			
Tranche 4			

Les travaux seront rémunérés par application des prix figurant au Devis Descriptif Quantitatif et Estimatif.

2.3. Sous-traitance - nantissement - cession de créance

2.3.1. Prestations sous-traitées désignées au marché

Les annexes N° _____ du présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximum de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.- Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant HT : (en chiffres et en lettres)	
Taux de la TVA :	
Montant TTC : (en chiffres et en lettres)	

2.3.2. Prestations sous-traitées envisagées

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'études leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant sur ce tableau correspondant au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Nature de la prestation	Montant HT
Total HT	
TVA	
Total TTC	

2.3.2. Créance présentée en nantissement ou cession

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de :

Montant HT : (en chiffres et en lettres)	
Taux de la TVA :	
Montant TTC : (en chiffres et en lettres)	

2.4. Actualisation des prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois suivant (mois zéro) : Juin 2017.

Les prix sont fermes et définitifs.

2.4. Compte à créditer

Joindre un RIB ou un RIP. En cas de groupement conjoint, le fournir pour chacun des membres.

Nom de l'établissement bancaire :
Numéro de compte :

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

2.5. Délai maximum de paiement - taux des intérêts moratoires.

Le délai maximum de paiement est de **30 Jours**.

En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.

2.6. Avance forfaitaire

Conformément à l'article 59 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 110 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une avance est accordée au titulaire du marché public d'un montant supérieur à 50 000 € HT et d'une durée d'exécution supérieure à deux mois. Le montant de l'avance est fixé à 20% du montant TTC du marché. Le versement de l'avance est toutefois conditionné par la constitution, par le titulaire du marché, d'une garantie à première demande pour la totalité du remboursement de l'avance, conformément à l'article 111 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. La caution personnelle et solidaire n'est pas acceptée.

Le titulaire du marché peut refuser le versement de l'avance.

Je renonce au bénéfice de l'avance : OUI NON

2.7. Garantie

Une retenue de garantie de 5 % (cinq pour cent) du montant du marché sera appliquée au montant des travaux.

3. Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre

3.1. Délais de préparation et d'exécution

La période de préparation, la livraison des fournitures ainsi que l'installation du chantier sont incluses dans les délais d'exécution.

La durée d'exécution du marché public est de 89 jours calendaires à compter de la date de notification du marché public et cela pour la totalité des tranches.

Les trois tranches de travaux seront réalisées simultanément.

3.2. Reconduction du marché ou de l'accord-cadre

Sans objet

5. Signature de l'offre par le candidat

J'affirme [Nous affirmons], sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mes [nos] torts exclusifs, pour mon propre compte [pour le compte de ma société] [pour le compte de la personne publique] [pour le compte du groupement], ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la Loi 52-401 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la Loi 78-753 du 17 juillet 1978 concernant les infractions au Code Général des Impôts ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un pays de la CEE

Je certifie [nous certifions] sur l'honneur et, sous peine d'exclusion des marchés publics, que l'exécution des prestations ci-dessus mentionnées, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3, L.143-5 et L.620-3 du Code du Travail (modifié par décret N° 92-508 en date du 11 juin 1992).

Dans le cas ou des dégâts et litiges avec des tiers ne seraient pas réglés avant la levée des réserves des opérations de réception, la responsabilité des contractants restera engagée au-delà des relations contractuelles (article 35 du CCAG Travaux).

Nom, prénom et qualité du [des] signataire[s]	Lieu et date	« Lu et approuvé » Signature

ANNEXE N°1 - ACTE SPECIAL

Annexe N°1 à l'Acte d'Engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et de ses conditions de paiement.

1. Marché

Titulaire : _____

Objet : _____

2. Prestations sous-traitées

Nature : _____

Montant TTC (en chiffres et en lettres) : _____

3. Sous-traitant

Nom, raison ou dénomination sociale :	
Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :	
Numéro d'identité d'établissement S.I.R.E.T. :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Inscrite au Registre de Commerce ou des Métiers de :	
Numéro d'inscription au Registre de Commerce ou des Métiers :	
Compte à créditer :	
Banque :	
Adresse banque :	
Code banque :	
Code guichet :	
N° compte :	
Clé RIB :	

4. Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :	
Date (ou mois) d'établissement des prix :	
Modalités de variation des prix :	
Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :	Voir C.C.A.P.

Le titulaire du marché s'engage à fournir à la demande de l'administration publique un exemplaire du contrat de sous-traitance.

Le prestataire titulaire

A..... le
Signature

Le sous-traitant

A..... le
Signature

L'Autorité compétente du Pouvoir Adjudicateur

A..... le
Signature

Pièce jointe : déclaration prévue aux articles 48, 49, 50, 51, 52, 53 et 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et à l'instruction du 16 décembre 1993 relative à l'application des articles 29 et 31 du décret N° 92-1310 du 15 décembre 1992.